

## L'emploi se contracte en Ile-de-France au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 4<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une baisse trimestrielle de 0,6 %, soit 27 100 emplois détruits durant ces trois mois. Le renforcement des mesures sanitaires depuis le début de l'automne a de nouveau entraîné la fermeture d'activités pendant une partie du trimestre, notamment dans les secteurs du spectacle vivant ou la restauration. Les pertes d'emplois dans l'industrie s'accélèrent et le tertiaire hors intérim repasse en négatif, entraîné par des baisses dans la majorité de ses secteurs. L'intérim poursuit sa convalescence, mais le rythme est moins dynamique qu'au trimestre précédent. En revanche, la construction continue d'apporter une contribution positive à l'emploi en Ile-de-France.

Le niveau d'emploi francilien affiche une diminution de 118 700 salariés sur un an (- 2,4 %). Dans le même temps, l'emploi national se contracte, mais dans une moindre mesure (- 1,7 %).

En Ile-de-France, la masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat diminue de 0,4 % en glissement trimestriel. Le deuxième confinement a eu moins de conséquences que le premier sur la masse salariale francilienne. Le niveau du 4<sup>e</sup> trimestre reste cependant en deçà des trimestres précédant la crise sanitaire. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a continué de substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication.

Au 4<sup>e</sup> trimestre, plus de 2,0 milliards d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés. Ce montant représente 4,1 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés (contre 3,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre). Les deux secteurs de l'hébergement et la restauration et des spectacles vivants ont notamment eu un recours important à ces dispositifs, avec des taux de chômage partiel respectifs de 37,4 % et 15,4 %.

### Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

#### Évolution annuelle de la DPAE à fin Janvier 2021

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	- 38,5 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	- 39,7 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	- 27,1 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	- 20,3 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	- 44,1 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 027 535

#### Évolution annuelle à fin décembre 2020

Effectifs salariés	- 2,4 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 749 352

#### Évolution annuelle du 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Assiette salariale	- 4,9 %
--------------------	---------

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### Chiffre clé

# 118 700

emplois salariés ont été détruits durant l'année 2020.

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

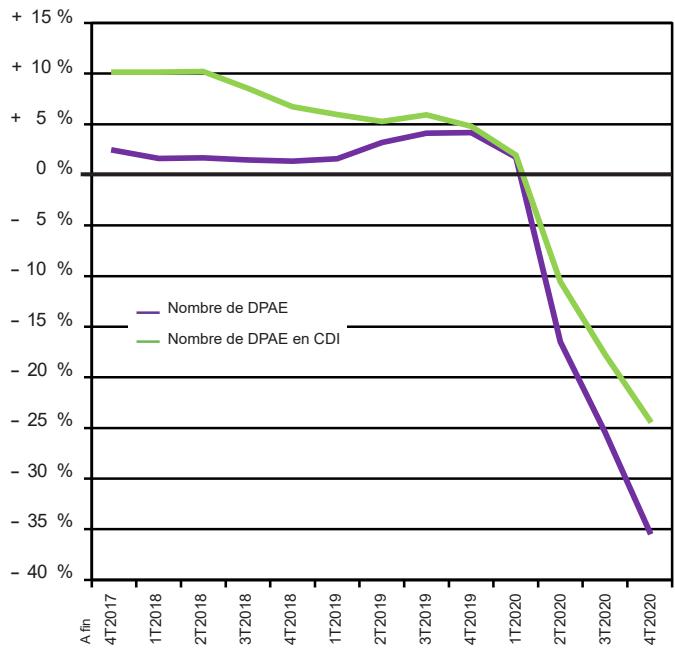
Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2020, elle a collecté **108 milliards d'euros** de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

## Le flux des DPAE reste tari

À fin janvier 2021, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en diminution de 38,5 % sur un an glissant. Les CDD de moins d'un mois baissent de 44,1 % alors que le repli est moins important pour les CDI (- 27,1 %) et les CDD de plus d'un mois (- 20,3 %). La crise sanitaire a particulièrement touché les secteurs ayant recours à des contrats à la journée, en particulier dans l'événementiel, les études de marchés et les agences de publicité. Concernant le reste du marché du travail, cette baisse s'explique notamment par une diminution de la mobilité professionnelle due à l'attentisme des employeurs et des salariés face à un environnement économique incertain. La forte baisse des CDI est quant à elle à nuancer car l'année 2019 avait été une année record en termes de volume de DPAE.

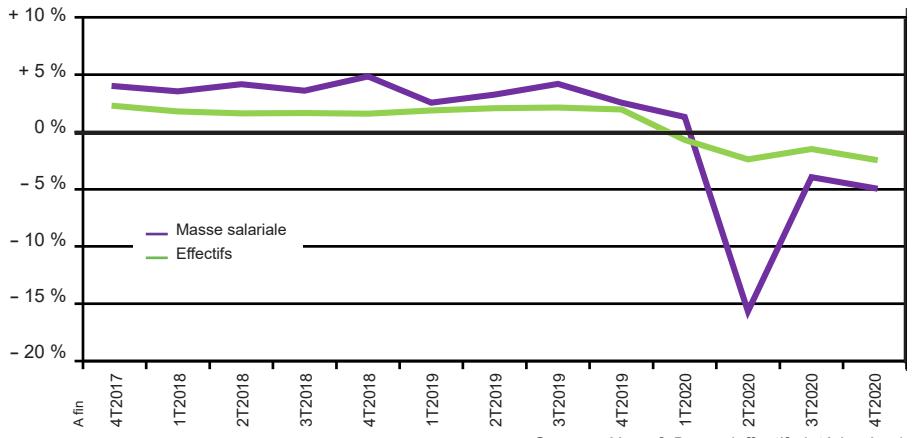
Sur le seul mois de janvier, les DPAE hors intérim sont en recul de 38,7 % par rapport à janvier 2020. Cette baisse touche surtout les CDD de moins d'un mois (- 46,7 %) alors que la diminution est comparativement moins importante sur les CDI (- 26,7 %) et particulièrement sur les CDD de plus d'un mois (- 14,3 %).

**Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)**



Source : Urssaf

**Évolution de la masse salariale et effectifs**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**AVERTISSEMENT.** Le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acoss Stats 322 disponible sur [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr). De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.